

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Travaux d'extension du siège administratif –La Quillane : modification des marchés (Avenants).

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

- Vu les délibérations du 18 février 2019 et du 8 avril 2019 approuvant le choix des entreprises pour les marchés de travaux : le chantier consistant à aménager les locaux existants du siège administratif de la collectivité (Maison de La Quillane), et à créer une extension, pour faire face aux besoins en espaces bureaux, salles de réunion, local pisteur et garages.
- Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du Code de la commande publique (CCP), qui stipule,
 - * dans son article R2194-2, qu'un marché public peut être modifié : « lorsque des travaux...supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons techniques ou économiques... ».
 - * dans son article R2194-8, qu'un marché public peut être modifié : « Lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens Et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux ».
- Considérant les travaux supplémentaires rendus nécessaire pour un achèvement conforme et fonctionnel de l'opération,
- Considérant que ces modifications respectent les prescriptions du Code de la commande publique précité,
- Considérant l'avis favorable de la Commission MAPA réunie ce jour,

Il propose d'examiner les modifications requises, pour chacun des lots ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant initial marché € HT	Modifications introduites par l'avenant	Montant avenant € HT	% écart	Nouveau montant marché € HT
Lot 1 VRD	PYRENE TP	24 870,00	+ Reprise enrobé autour des garages + traitement traversée chaussée - Ouverture fouilles garages - transfert au Lot 2	7 618,00	30,63 % (Applica° Art R2194-2 CCP)	32 488,00
Lot 2 Gros oeuvre	JOSENDE	195 636,50	+ Modification système de fondation et plancher bas extension Adaptation support plancher intermédiaire Ouverture porte supplémentaire salle de réunion Solin raccord toiture Création fenêtre bureau 11 Création fenêtre "open-space" Ouverture fouilles garages - transfert du lot 1 - Dépose banque d'accueil	16 716,00	8,54 % (Applica° Art R2194-8 CCP)	212 352,50

			Modification baie issue de secours salle de réunion			
Lot 3 Etanchéité	SAPER	32 755,47	+ Dalles sur plot 1/2 terrasse - Gravier remplacé par dalles, divers...	-1124,10	-3,43 %	31 631,37
Lot 5 Menuiserie Extérieure	MBS	66 752,52	+ 2 butées magnétiques 6 fermes portes hydrauliques Bloc porte + volet roulant bureau supplémentaire RDC Ajustement porte entrée secondaire + volet roulant Stores (PSE) Organigramme (complément) - transfert du lot 6 Bloc porte salle du conseil + volet roulant - Grilles ventilation garages Doublon marché châssis fixe repère k Gâches électriques Organigramme	11 760,23	17,62 % (Applica° Art R2194-2 CCP)	78 512,75
Lot 7 Plâtrerie Plancher	A2PI	35 132,52	+ Isolant sous plancher pour rupture de ponts thermique Faux plafonds bureau supplémentaire RDC & édicule Local ménage Doublage cloison bureau étage	3 958,58	11,26 % (Applica° Art R2194-8 CCP)	39 091,10
Lot 11 Peinture	PAINO	24 579,70	+ Ajustement marché en fonction du chantier Bureau supplémentaire RDC Mise en peinture portes de placards salle de réunion Peintures pièces métalliques ancien bât (descentes...) Façades enduit ancien bâtiment Peinture bureau	5 343,82	21,74 % (Applica° Art R2194-2 CCP)	29 923,52

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur ces modifications aux marchés des lots1 (VRD), 2 (Gros œuvre), 3 (Etanchéité), 5 (Menuiserie extérieure), 7 (Plâtrerie), et 11 (Peinture).

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE,

- **D'APPROUVER l'ensemble des modifications, pour les marchés dont les lots et les montants figurent ci-dessus.**
- **DE DONNER POUVOIR au Président pour signer les modifications correspondantes, comme précité, ainsi que tout document à ce sujet.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

